

**DEPARTEMENT DE L'ISERE****Arrondissement de La Tour du Pin****Canton de Bourgoin-Jallieu****Nombre de membres : 18****En exercice : 18****Présents : 13****Pouvoirs** : MICHA Abigaël à BERGER  
Alain**Absent(es) ou excusés** : CLOPET  
Sylvain, FERRARRO Cindy,  
DOUCELIN Romain, LAURENT  
Catherine.**Pour** : 13**Contre** : 0**Abstention** : 0**Objet****Remplace la délibération  
précédente****Ouverture de crédits 2024 -  
Restes à réaliser 2023****République Française****COMMUNE D'ECLOSE-BADINIERES****EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Délibération n°24/02.12/07****Séance du 12 février 2024****Compte-rendu visible le 19 février 2024****Date de convocation le 07 février 2024****Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de  
la séance** : 18**Maire** : BERGER Alain**Secrétaire de séance** : PELLET Valérie**Membres présents** : BERGER Alain, PELLET Valérie,  
BUTTIN Gérard, JACOLIN Jocelyne, JOLY Bernard,  
GIRARD Sophie, BALLY Liliane, FERLET Dominique,  
PRIEUR-DREVON Elise, GARNIER Vincent, CUSIN Cécile,  
COUTURIER Alban, FROMENTOUX Cyril.**Monsieur le Maire expose :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-1 et l'article L5334-1

**Vu** l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que lorsque le Budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Le Maire est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars 2024, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Conformément à ces dispositions, il est donc proposé au Conseil municipal :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en recouvrement les recettes, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente soit un montant total de 1 259 648 €.

- **D'autoriser Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit :**
- un montant de 50 000 € au chapitre 20 (études),
  - un montant de 280 173.01 € au chapitre 21 (investissement),
  - un montant de 199 750 € au chapitre 23 (projets en cours).

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à mettre en recouvrement les recettes, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente soit un montant total de 1 194 596 €.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit :
- un montant de 50 000€ au chapitre 20,
  - un montant de 280 173.01 € au chapitre 21,
  - un montant de 199 750 € au chapitre 23.

Soit un total de 529 923.01 €

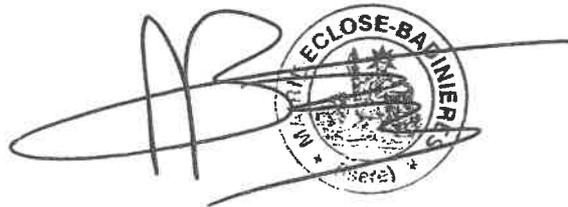
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Alain BERGER,  
Le Maire

Rendu exécutoire après envoi  
en Sous-préfecture 13 février 2024

Alain BERGER

Maire



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'AB', written over a circular official seal. The seal contains the text 'M. M. ECLOSE-BAINIER' around the perimeter and a central emblem featuring a landscape with a tree and a building. There are also some smaller, less legible markings within the seal.